



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **Le gouvernement du Canada met en œuvre un programme de récupération de surplus alimentaire pour aider à atténuer les préoccupations alimentaires des Canadiens vulnérables**

Le 15 juin 2020, Ottawa (Ontario) – Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a lancé aujourd'hui le Programme de récupération de surplus alimentaire, doté d'un budget de 50 millions de dollars. Le Programme a pour but de réacheminer dans le système alimentaire les produits alimentaires excédentaires, comme les pommes de terre et d'autres produits horticoles, le poisson et les produits de la mer ainsi que la viande, le plus efficacement possible pour aider les Canadiens vulnérables.

La COVID-19 a causé des perturbations importantes dans certains secteurs de la filière alimentaire canadienne, car elle a provoqué la quasi-fermeture de l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie au Canada et aux États-Unis. Certains producteurs canadiens se retrouvent avec des excédents d'aliments de qualité, et on ne s'attend pas à ce que la demande accrue provenant des épiceries suffise à écouler les stocks avant qu'ils ne se gâtent. Par ailleurs, en raison de la pandémie, les banques alimentaires et d'autres organismes de sécurité alimentaire dans les collectivités du Canada font face à une demande accrue en produits alimentaires.

Le Programme de récupération de surplus alimentaire a deux principaux objectifs :

- Venir en aide aux organismes au service des populations vulnérables pour qu'ils puissent acquérir et transformer les produits et aliments excédentaires qui seraient autrement gaspillés ou détruits et les distribuer aux populations dans le besoin.
- Acheminer les produits excédentaires vers les populations vulnérables pour éviter le gaspillage alimentaire.

Le programme vise à faire en sorte que les aliments excédentaires parviennent aux populations vulnérables du Canada grâce à l'achat, la transformation, le transport et la redistribution des excédents alimentaires. Il est conçu pour récupérer des aliments excédentaires pouvant être frais ou congelés, ou nécessitant une transformation ultérieure en raison de leur nature hautement périssable.

Sont admissibles les organismes avec ou sans but lucratif (groupes de l'industrie, transformateurs, distributeurs, organismes de services alimentaires, administrations et organismes régionaux et municipaux, dont les écoles ou les conseils scolaires) qui peuvent démontrer qu'ils sont en mesure de gérer toutes les exigences logistiques pour l'acquisition, la transformation et le transport des produits excédentaires, tout en assurant la stabilité de leur durée de conservation et leur livraison aux organismes qui servent les populations vulnérables.

Plus de renseignements sur le processus de demande sont offerts sur le site du [Programme de récupération de surplus alimentaire](#).



## Citations

« Le gouvernement du Canada travaille sans relâche pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur les producteurs et productrices agricoles, les entreprises agroalimentaires et tous les Canadiens. La pandémie a entraîné des fluctuations importantes dans la demande et l'approvisionnement alimentaires, ce qui a donné lieu à des surplus d'aliments un peu partout au pays. Nous multiplions nos efforts pour aider à gérer et à rediriger les aliments excédentaires vers ceux qui en ont besoin durant cette période difficile. »

- *L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*

« Les femmes et les hommes du secteur du poisson et des fruits de mer de notre pays travaillent d'arrache-pied pendant cette pandémie pour nourrir les Canadiens. Personne ne veut que de la nourriture soit gaspillée, et grâce à ce nouveau programme, nous aidons l'industrie à réacheminer les produits excédentaires vers les populations locales vulnérables, où ils peuvent faire une réelle différence. C'est une solution bénéfique à tous les plans. »

- *L'honorable Bernadette Jordan, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne*

« Il est essentiel d'assurer un approvisionnement alimentaire salubre et fiable dans les communautés isolées et nordiques, non seulement en cas de pandémie, mais en permanence. La crise actuelle a suscité une demande accrue pour les fournisseurs de produits alimentaires et les banques alimentaires dans tout le pays. En combinaison avec notre soutien accru dans le cadre de Nutrition Nord Canada, le Programme de récupération de surplus alimentaire contribuera à garantir l'accès des collectivités du Nord à une alimentation saine et abordable en cette période difficile. »

- *L'honorable Daniel Vandal, Ministre des Affaires du Nord*

## Faits en bref

- Les demandes sont acceptées dès maintenant, et ce jusqu'au 15 juillet.
- Selon les consultations continues avec les intervenants du secteur et des gouvernements, le programme est conçu pour les produits excédentaires urgents, à volume élevé et hautement périssables provenant des industries de l'horticulture, de la viande et du poisson et des fruits de mer. Les produits excédentaires qui présentent un risque de perte immédiat seront traités en priorité.
- Cette annonce découle des mesures que nous avons adoptées pour soutenir la main-d'œuvre agricole du Canada :
  - Plus de 77 millions de dollars de financement dans le Fonds d'urgence pour la transformation (FUT), dont les objectifs comprennent aider les entreprises à apporter des changements afin de protéger la santé et d'assurer la sécurité des travailleurs et de leurs familles.
  - 100 millions de dollars pour les banques alimentaires et les organisations alimentaires locales pour aider les Canadiens et Canadiennes en situation d'insécurité alimentaire.
  - 25 millions de dollars dans Nutrition Nord pour assurer la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables au Canada.
  - Des exemptions aux restrictions de voyage accordées à tous les travailleurs étrangers temporaires, y compris les travailleurs agricoles saisonniers et les travailleurs des industries du poisson et des fruits de mer.
  - Une aide de 50 millions de dollars au titre du Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires pour aider les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la production et de la transformation des aliments à assumer les coûts supplémentaires associés à la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée par la *Loi sur la mise en quarantaine* aux travailleurs étrangers temporaires qui entrent au Canada.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada

## Liens connexes

- [Programme de récupération de surplus alimentaire](#)
- [Fonds des infrastructures alimentaires locales](#)
- [Pêches et Océans Canada](#)
- [Affaires autochtones et du Nord Canada](#)
- [Politique alimentaire pour le Canada](#)
- [Soutenir les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada](#)

## Contacts

Jean-Sébastien Comeau  
Attaché de presse  
Cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire  
[jean-sebastien.comeau@canada.ca](mailto:jean-sebastien.comeau@canada.ca)  
343-549-2326

Relations avec les médias  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Ottawa (Ontario)  
613-773-7972  
1-866-345-7972  
[aafc.mediarelations-relationsmedias.aac@canada.ca](mailto:aafc.mediarelations-relationsmedias.aac@canada.ca)  
Suivez-nous sur Twitter : [@AAC\\_Canada](#)  
Aimez-nous sur Facebook : [AgricultureCanadienne](#)



## DOCUMENT D'INFORMATION

Le Programme de récupération des aliments excédentaires est une initiative de 50 millions de dollars qui aidera le système alimentaire et les transformateurs, les producteurs et les distributeurs d'aliments au Canada à veiller à ce que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès aux aliments dont ils ont besoin.

Le financement sera utilisé pour aider dans la gestion et l'acheminement des surplus existants vers les organisations de lutte contre l'insécurité alimentaire pour éviter que ces produits excédentaires ne soient gaspillés.

### La COVID-19 et les aliments excédentaires

Les répercussions de la COVID-19 ont entraîné des perturbations dans certains secteurs de la filière alimentaire canadienne, car elles ont provoqué la quasi-fermeture de l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie au Canada et aux États-Unis. Certains producteurs canadiens se retrouvent avec des excédents d'aliments de qualité, et on ne s'attend pas à ce que la demande accrue provenant des épiceries suffise à écouler les stocks avant qu'ils ne se gâtent.

La pandémie a aussi entraîné une hausse de la demande auprès des banques alimentaires et des autres organisations qui assurent la sécurité alimentaire dans les communautés de l'ensemble du Canada.

Aussi, le Programme de récupération des aliments excédentaires permettra de réduire ces fluctuations en offrant du financement nouveau pour revaloriser et réacheminer les aliments excédentaires vers les Canadiens vulnérables.

### Le Programme

Dans le cadre de consultations continues avec l'industrie et les intervenants gouvernementaux, le Programme est conçu pour gérer les produits excédentaires à volume élevé et hautement périssables provenant des industries de l'horticulture, de la viande, du poisson et des fruits de mer, dont la récupération est urgente.

Le Programme permettra de répondre aux besoins en aliments des populations vulnérables au Canada, de maintenir les relations positives avec les fournisseurs d'aliments communautaires et d'appuyer les efforts pour réduire le gaspillage alimentaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada adoptera une approche inclusive et fondée sur les défis à l'égard des organisations avec ou sans but lucratif pour assurer la coordination et l'efficacité des activités dans le cadre des partenariats complexes de la chaîne d'approvisionnement, à partir des grossistes jusqu'aux organismes de services alimentaires, en passant par les distributeurs et les transformateurs.

On déterminera d'abord les produits excédentaires qui présentent un risque de perte immédiat et qui doivent être traités en priorité. Par exemple, les pommes de terre et certains produits de l'aquaculture doivent être transformés immédiatement pour éviter qu'ils soient gaspillés ou détruits.

Le Programme de récupération des aliments excédentaires va accorder des contributions aux organisations (groupes de l'industrie, transformateurs, distributeurs et organismes de services alimentaires, administrations et organismes régionaux et municipaux, dont les écoles ou les conseils scolaires) qui :



Agriculture et

Agroalimentaire Canada

Agriculture and

Agri-Food Canada

Canada

- sont en mesure de faire l'acquisition des plus grandes quantités de produits excédentaires (la quantité récupérée doit être précisée);
- adoptent l'approche la plus efficace pour l'acquisition de produits alimentaires (acquisition de produits au coût de production ou en dessous, ou par des dons selon le cas);
- adoptent l'approche la plus efficace pour la transformation (transformer les produits qui ne pourraient être distribués autrement) et à moindre coût;
- sont les plus efficaces, depuis l'achat en gros jusqu'aux organismes de services alimentaires (capacité de réduire rapidement les surplus);
- peuvent veiller à ce que les aliments soient offerts aux communautés les plus vulnérables et éloignées, en particulier aux communautés nordiques (cible de 10 % pour tous les aliments visés par le programme);
- ont des partenariats déjà établis dans la chaîne d'approvisionnement, y compris avec des organismes de services alimentaires.

Les demandeurs doivent démontrer qu'ils sont en mesure de gérer toutes les exigences logistiques pour l'acquisition, la transformation et le transport des produits excédentaires tout en assurant la stabilité de leur durée de conservation et en ayant pour objectif d'acheminer jusqu'à 10 % des aliments excédentaires visés par le programme dans les communautés nordiques.

- Les produits excédentaires peuvent être frais ou devoir être transformés et emballés sous forme de produits de longue conservation pour entreposage ou distribution aux populations vulnérables.
- Tous les produits excédentaires doivent être donnés après leur transformation (ils ne peuvent pas être revendus).
- Une priorité sera accordée aux produits excédentaires que l'on risque de perdre dans l'immédiat, car ils sont hautement périssables.

## **Politique alimentaire pour le Canada**

Le Programme de récupération des aliments excédentaires est une mesure d'urgence adoptée par le gouvernement en réponse à la crise de la COVID-19, mais il répond également aux objectifs fixés dans la Politique alimentaire pour le Canada.

La Politique alimentaire pour le Canada a pour but de créer un système alimentaire plus sain et durable au Canada, un système qui repose sur le programme ambitieux du gouvernement pour soutenir la croissance des producteurs et productrices agricoles et des entreprises alimentaires au Canada.

Le secteur alimentaire canadien, responsable d'un emploi sur huit au Canada, est un puissant moteur de notre économie, en particulier dans les communautés rurales.

La pandémie de COVID-19 a exercé beaucoup de pression sur notre système alimentaire. Maintenant plus que jamais, de nombreux Canadiens et Canadiennes vulnérables n'arrivent pas à avoir un accès fiable à des quantités suffisantes d'aliments.

En outre, avant la pandémie, on estimait que plus de 11 millions de tonnes métriques d'aliments étaient gaspillées chaque année – ce qui représente une valeur de près de 50 milliards de dollars. Ce problème a été exacerbé par la pandémie.